

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/03/2018

Dossier complet le :

02/03/2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Extension de la carrière actuelle sur la commune de Vauclerc
sur une surface cadastrale 5,149 ha.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RONCARI BTP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SYLVAIN RONCARI PRESIDENT

RCS / SIRET

3 8 4 1 9 0 0 8 8 0 0 0 1

1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE : - extension pour une superficie cadastrale de 5,149 ha d'une carrière existante.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers alluvionnaires à sec sur la commune de Vauclerc, lieu-dit "Les Champs Fleury". Surface cadastrale maximale de 5,149 ha

Superficie exploitable maximale : 4,55 ha.

Épaisseur moyenne de gisement : 4,30 m.

4.2 Objectifs du projet

Pour répondre aux besoins de la demande en granulats, maintenir et renforcer des emplois directs (salariés de la société RONCARI BTP) et indirects (sous-traitants, fournisseurs, restaurateurs, clients, etc.) dans le Perthois la société Roncari BTP prévoit l'extension d'une carrière sur le territoire communal de Vauclerc lieu-dit "Les Champs Fleury", parcelle ZB26 et B509 pp (bande de 10m).

(localisée à l'Ouest de la commune de Vauclerc voisinant la parcelle B509 du secteur Ouest de la même commune).

La carrière actuelle est composée de trois terrains distincts :

- L'exploitation du terrain du secteur Nord du projet est finalisée, le remblayage sera terminé fin Septembre 2017, afin de procéder à la remise en état du terrain.
- Le terrain du secteur Est fait l'objet d'une extraction en cours
- Le secteur Ouest sera extrait après le secteur Est.
- Le terrain "Les Champs Fleury", (parcelle ZB26) et la bande de 10 m (parcelle B509pp) objet de la demande, seront exploités en dernier (voir le plan d'avancement des travaux Annexe 2 joint au dossier)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La présente demande concerne le terrain situé sur la commune de Vauclerc, lieu-dit "Les Champs Fleury", parcelles ZB26 et B509pp.

Nature et caractéristiques du gisement exploité :

- La découverte : les matériaux exploitables sont surmontés de stériles sur une épaisseur moyenne de 1,30 m et dont une couche de terre végétale en surface de 30 à 50 cm d'épaisseur.
- Le gisement : l'épaisseur de la substance à exploiter (alluvions de moyenne terrasse de la Marne) est de 4,30 m. La cote minimale de fond de fouille sera de 119 m NGF.

Production envisagée : moyenne de 70 000 t/an durant l'exploitation, maximum 80 000t/an.

La durée d'autorisation sollicitée pour cette demande est de 6 ans dont une année pour finaliser la remise en état. La parcelle sera remblayée jusqu'au niveau topographique initial et retrouvera sa vocation d'origine (cultures agricoles).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Procédés d'exploitation :

- Décapage sélectif à sec et stockage provisoire ou utilisation simultanée de la découverte pour la remise en état. Les opérations de décapage seront effectuées par tranches successives à l'aide d'un boteur ou d'une pelle à lame lisse. Les stériles seront utilisés au fur et à mesure de la progression de l'exploitation, afin de réaménager le site de façon coordonnée. L'horizon humifère sera stocké temporairement en bordure de la zone d'extraction, sous forme de merlons de 2,50m environ par rapport au terrain naturel.
- Extraction majoritairement à sec des sables et graviers sera conduite à l'aide d'une pelle hydraulique à chenilles. Les matériaux extraits seront stockés en bordure d'extraction.
- Acheminement des granulats par camions (environ 15 tours par jour) jusqu'à l'installation de Vitry-en-Perthois pour commercialisation après traitement
- Traitement des matériaux : l'installation de traitement se trouve à 5 km de la carrière
- Remise en état des lieux de façon coordonnée : le terrain sera restitué à l'agriculture après remise en état

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'autorisation au titre des Installations classées rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées

2510. Exploitation de carrières

2.5. Matériaux, minerais et métaux

(Rubrique modifiée par les décrets n° 2006-646 du 31 mai 2006, n° 2009-841 du 8 juillet 2009 et n° 2009-1573 du 16 décembre 2009)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale :	51 490 m ²
Surface exploitable :	45 503 m ²
Épaisseur de découverte :	1 m 30
Volume découverte maximal :	59 000 m ³
Épaisseur gisement :	4,30 m
Volume gisement maximal :	195 500 m ³
Tonnage :	351 000 t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département de la Marne
Commune Vauclerc
51300
Parcelles ZB 26 et B509pp
Parcelles cultivées, bordées au sud
par la RN 4 et à l'Est par l'Aérodrome
Vitry-le-François Vauclerc
Coordonnées géographiques :
WGS84 (GPS) DMS (48° 42' 6" N - 4°
40' 20" E)

LAMBERT 93 : 823 230M
Y : 6 146 047 M

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 6' 7" 23" 337 Lat. 48° 7' 0" 18" 14N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1° ° ' " Lat. ° ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ° ' " Lat. ° ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Extension d'une carrière, composée de trois terrains distincts :

La Carrière actuelle est autorisée par Arrêté préfectoral n° 2016-A-14-CARR MJDC du 28 juillet 2016 et elle concerne deux secteurs de la commune de Vauclerc Lieu-dit "Le Terrain Militaire" (parcelle B 509 et parcelle B 523) et un secteur sur la commune d'Ecriennes (parcelle A 284) La parcelle ZB 26 "Les Champs Fleury", objet de la demande est mitoyenne à la zone Ouest déjà autorisée (B 509).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones de protection des monuments historiques classés ou inscrits (rayon de 500m) Le monument historique le plus proche : Eglise de Vauclerc, classée monument historique par arrêté du 05/01/1922 se trouve à environ 1.3 km du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la carrière se localise à plus de 7.9 km. Nom du site : ZSC n° FR2100334 "Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq" Type de milieux de Natura 2000 : 3150 Lacs eutrophes (eaux riches en éléments minéraux), 9160 Chênaie à stellaire, 91E0 Forêts alluviales, 91E0 Forêts alluviales, 6410 Prairies à Molinie.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On extrait les ressources de sous-sol avec l'apport de remblais extérieur à la hauteur de 195 600 m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle cultivée ne présente aucun enjeu écologique faune ou flore, il n'y a aucun boisement ou haie à proximité du terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain faisant objet d'extension n'abrite aucun cours d'eau. À cet effet, il n'existe aucune connexion entre le périmètre étudié et les espaces Natura 2000. Le projet est situé à plus de 7 km d'une zone Natura 2000, et à moins de 20 km de 9 zones Natura 2000. Le périmètre n'est pas inclus dans le site Natura 2000 Pas de relation directe entre le site et les 9 zones Natura 2000 : absence de connexion hydrographique, absence de milieux communs.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Znieff la plus proche est à 2 km
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de remise en état consistera à remblayer totalement la parcelle ZB26 et à la remettre en culture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se trouve à proximité de l'Aérodrome Vauclerc, mais il n'est pas dans l'axe des pistes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits seront acheminés par camions jusqu'à l'installation de traitement de la société. Plusieurs chemins ruraux seront empruntés pour rejoindre la RD.77. Les deux chemins ruraux CR dit des Champs Fleury et de la Haie des Vignes, qui desservent l'actuelle carrière sont déjà adaptés à la circulation des camions de 30 t à double fret, permettant de réduire le nombre de rotations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se trouve dans un environnement sonore relativement bruyant : la RN4 et l'aérodrome. L'exploitation sera conforme aux émergences admissibles définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 modifié. Source de bruit : une pelle, un chargeur, 15 rotations de camions par jour. Contrôle sonore régulier : au début et en cours de l'exploitation. Mise en place de merlons. Respect des horaires de travail diurnes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'une exploitation de matériaux alluvionnaires sans explosif, il n'y aura ni projection, ni vibration possible du fait de l'extraction La vitesse de circulation des camions sera limitée à 20 km/h dans la limite du site et à 30km/h sur les chemins. Entretien régulier des engins, des véhicules et des pistes. Emprunt de voies publiques aménagées. Pas de traversée de bourgs, ni hameaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront très limitées : uniquement les phares des engins et des camions en période hivernale. Pas de travail de nuit. Éclairage uniquement en période hivernale. Limitation du nombre d'engins, limitant les sources lumineuses. Mise en place de merlons périphériques provisoires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet lui-même n'engendre aucun rejet dans l'atmosphère. Les risques d'émission d'odeurs et de fumées seront très faibles. Il y aura quelques émissions de poussières liées aux déplacements des engins et des camions sur la piste. L'arrosage des chemins voisinant est prévu autant que nécessaire pour limiter l'émission des poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de déchets non maîtrisés sur site. Les seuls déchets générés par les activités d'extraction stricto-sensu correspondent à des terres inertes non polluées et non dangereuses (stériles de découverte et terre arable) qui seront réutilisées à des fins de remise en état. Seul le ravitaillement des engins se fera sur site, à l'aide d'un véhicule interne de distribution agréé. Le remplissage s'effectuera au-dessus d'une aire étanche équipée d'un point bas. Ce dernier permettra de diriger les effluents vers un décanteur-déshuileur équipé d'un obturateur en cas d'orage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site possède un potentiel relativement important de découvertes archéologiques. Un diagnostic préalable à l'exploitation a déjà été réalisé sur la carrière actuelle sans découverte de vestige ; et un diagnostic sera réalisé de la même manière sur le terrain projet de l'extension.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage agricole sera arrêté pendant l'exploitation, mais le terrain sera restitué à sa vocation agricole initiale. Le projet de carrière ne prévoit l'exploitation ou la suppression d'aucun axe routier. Toutes les voies empruntées par les camions au départ comme à destination du site sont ou seront adaptées à leur passage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La société Roncari exploite actuellement la carrière à proximité immédiate du projet. Cependant l'exploitation de la nouvelle carrière ne se fera qu'après la fin de l'exploitation de la carrière en cours. Il n'y aura donc aucun effet cumulé avec la carrière existante.
Après avoir consulté les sites de la DREAL, des arrêtés préfectoraux les projets au titre de la loi sur l'Eau
avis d'autorisations départementales
avis des autorités environnementales
Projets au titre de la loi sur l'Eau (enquêtes publiques)
nous n'avons identifié aucun projet susceptible d'avoir des incidences sur le projet d'extension de carrière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Topographie : merlons de stockage de terres sur les bandes de terrain inexploitées.

Impacts paysagers : en phase d'exploitation sera limité de par la faible superficie concernée, restitution du terrain après l'exploitation à sa vocation agricole

Les sols : respect des consignes concernant le décapage et le stockage des horizons superficiels du sol

Les poussières : limitation de la vitesse des engins à 20km/h sur les pistes internes, la circulation des camions en double fret, arrosage des pistes régulier, implantation de merlons naturellement végétalisés en périphérie du site

Le bruit : horaires de travail de 7h00 à 17h30, engins conformes à la législation en vigueur, respectant les normes sonores imposées par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié (les émergences sonores au niveau des ZER seront limitées et respecteront les seuils réglementaires), mesures du niveau sonore au début et durant l'exploitation

Les vibrations : limitation de la vitesse 20 km/h sur le site et à 30 km/h sur les chemins, l'entretien régulier des engins, aménagement des chemins pour le passage des camions, entretien régulier des pistes, circulation des camions en double fret

Sécurité des personnes : interdiction d'accès aux terrains

Les déchets : ravitaillement des engins au-dessus d'un déshuiler, seuls déchets inertes non dangereux seront réutilisés pour la remise en état (voir la liste détaillée des mesures dans l'annexe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La carrière actuelle a déjà fait l'objet d'une étude d'impact qui a conclu l'absence d'impact significatif sur l'environnement, avec la mise en place de certaines mesures, qui seront appliquées au projet d'extension

La surface demandée est limitée : environ 5ha

Le terrain retrouvera sa vocation d'origine : culture agricole

Intérêt économique du projet : à proximité des sources de production et principaux marchés, ce projet permettra d'assurer le maintien et le renforcement des emplois directs (salariés de la société RONCARI BTP) et indirects (sous-traitants, fournisseurs, transporteurs, entreprises de travaux publics, négociants en matériaux, centrales à béton, restaurateurs, etc.).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Plan d'avancement des travaux
Annexe 3 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement ou la santé humaine.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vitry - en - Perthois

le,

15/09/2017

Signature



SAS RONCARI B.T.P.

Rue du Canal - B.P. 80060

VITRY EN PERTHOIS

51302 VITRY LE FRANÇOIS Cedex

Tél. 03 26 74 19 36 - Fax 03 26 74 50 95

RCS Châlons B 384 190 088